

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15205**

Intitulé

Animateur en expression radiophonique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
EURODIO - Studio école de France	Directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

320t Réalisation du service : Utilisation de logiciels appliqués à l'image

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Animateur(trice) en expression radiophonique anime ou co-anime une émission de morning ou de talk mais aussi des tranches musicales. Il/elle peut occuper d'autres postes au sein d'une équipe (assistant(e) antenne, assistant(e) de production, standardiste d'émissions et jeux, community manager, chroniqueur(se) ou encore auteur(e).

Le (la) titulaire est capable de :

- Concevoir, préparer et écrire en amont une émission radiophonique seul(e) ou en équipe
- Travailler, en amont, sur le contenu d'une émission en fonction du concept (jeu, divertissements, libre antenne, interview, opération extérieure, actualité musicale...)
- Rechercher des informations et planifier des futurs invités ou des enregistrements à effectuer.
- Préparer ses interventions en fonction du temps de parole attribué selon la programmation musicale, les écrans publicitaires et les impératifs de l'antenne (promotion, événements internes, jeux, antenne ...)
- Mettre le projet en forme

Le (la) titulaire est capable :

- D'être responsable de la bonne marche de l'émission une fois en studio, seul(e) ou en équipe
- D'interpréter son rôle dans l'esprit de l'émission, dans le respect du marketing et du format de l'antenne et dans le respect de l'auditeur.
- De respecter au plus près le conducteur de l'émission sous les ordres du réalisateur/de la réalisatrice
- D'introduire les sujets et lancer la programmation musicale, les pages publicitaires
- D'annoncer et présenter les invités, candidats, auditeurs et leur actualité
- D'exploiter parfaitement un logiciel de diffusion lorsqu'il/elle est en autoréalisation derrière une console

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité

Audiovisuel / Radio : groupes nationaux de catégorie B et antennes locales

Type emplois accessibles

Animateur(trice) radio - Présentateur(trice) radio - Chroniqueur - Assistant - Chroniqueur

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1103 : Présentation de spectacles ou d'émissions

E1101 : Animation de site multimédia

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 2 blocs. Tous doivent être validés pour obtenir la certification.

Une attestation sera faite en cas de validation partielle.

Bloc 1 : Animateur(trice) en expression radiophonique / partie écrite

Bloc 2 : Animateur(trice) en expression radiophonique / partie orale

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 15205 - Animateur(trice) en expression radiophonique / partie écrite</p>	<p>Description : Récupération du conducteur d'une émission établi par le/la réalisateur(trice) pour une émission en équipe ou par la programmation musicale pour une émission en autoréalisation dites de « flux » - Conception, préparation et écriture en amont d'une émission seul ou en équipe en fonction du format de l'antenne et du temps de parole attribué selon la programmation musicale, les écrans publicitaires et les impératifs de l'antenne - Travail en amont sur le contenu d'une émission en fonction du concept - Recherche d'informations et planification d'invités ou des enregistrements à effectuer.</p> <p>Modalités d'évaluation : Présentation devant le jury d'un concept d'émission de type « morning », original, personnalisé et écrit à travers le conducteur de l'émission élaboré avec un(e) réalisateur(trice) - Evaluation de la capacité de maîtriser et d'exploiter les outils informatiques et les sources liées à l'animation - Le jury évaluera si les intervenants retenus dans le concept ont été sélectionnés de façon pertinente et ciblée en fonction du format de la radio - Le jury évaluera également le respect de toutes les consignes d'antenne. Une attestation de l'évaluation des compétences sera délivrée à l'issue du bloc.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 15205 - Animateur(trice) en expression radiophonique / partie orale</p>	<p>Description : Présentation au micro d'un concept d'émission en studio, en autoréalisation à la console ou en équipe avec un(e) réalisateur(trice) - Respecter la bonne marche d'une émission en respectant le format de l'antenne ainsi que les consignes de la direction d'antenne, de la programmation musicale, du marketing et dans le respect total de l'auditeur - Savoir assurer un debriefing de l'émission afin d'analyser les éventuels dysfonctionnements.</p> <p>Modalités d'évaluation : Le jury évaluera à travers une mise en situation professionnelle au micro et en direct pendant 15mn la fluidité de l'émission, la cohérence du contenu, le respect du conducteur et de la programmation musicale - Le jury jugera le respect de la langue française, de la diction, d'une bonne élocution, du respect du timing, de la réactivité en cas d'imprévu et de la bonne maîtrise de la console si le/la candidat(e) est en autoréalisation - Evaluation de l'assurance à l'antenne et de la créativité à travers les mots employés - Evaluation de l'interactivité à l'antenne avec un(e) auditeur(trice) et les réseaux sociaux. Une attestation de l'évaluation des compétences sera délivrée à l'issue du bloc.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	1 représentant(e) des employeurs 1 représentant(e) du personnel 3 formateur(trice)s référent(e)s indépendant(e)s du Studio Ecole de France
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	

En contrat de professionnalisation	X		1 représentant(e) des employeurs 1 représentant(e) du personnel 3 formateur(trice)s référent(e)s indépendant(e)s du Studio Ecole de France
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		1 représentant(e) des employeurs 1 représentant(e) du personnel 3 formateur(trice)s référent(e)s indépendant(e)s du Studio Ecole de France

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence :	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Animateur en expression radiophonique" avec effet du 29 mai 2015, jusqu'au 07 août 2021.

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, code NSF 321t et 323p, sous l'intitulé "Animateur en expression radiophonique" avec effet au 5 mars 2011 jusqu'au 22 août 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1988 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 3 octobre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 5 avril 1995 publié au Journal Officiel du 4 mai 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation pour 2 ans - Rétroactivité depuis 1988 - Intitulé : Animateur technico-réalisateur en expression radiophonique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.studioecoledefrance.com>

Lieu(x) de certification :

EURODIO - Studio école de France : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Issy-les-Moulineaux]

EURODIO STUDIO ECOLE DE FRANCE

145 Rue Jean-Jacques Rousseau

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

EURODIO STUDIO ECOLE DE FRANCE - 145 Rue Jean-Jacques Rousseau - 92130 ISSY LES MOULINEAUX

Historique de la certification :

Ancien libellé : Animateur technico-réalisateur en expression radiophonique (Arrêté du 5 avril 1995 publié au Journal Officiel du 4 mai 1995)

Certification précédente : Animateur radiophonique